

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **Numéro de version:** 1.0/CH-FR
- **Date de création:** 03.02.2015

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC
- **Assortiment:** MELLERUD CLASSIC
- **Code du produit** 2052000264
- **EAN:** 40046666000264
- **Types d'emballage:** 0,5 L flacon rectangulaire avec bouchon de sécurité enfant

- **Numéro d'enregistrement**  
Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir section 3.

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16.
- **Catégorie du produit**  
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **1.2.1 Emploi de la substance / de la préparation** Détachant autocollants
- **1.2.2 Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur :**  
MELLERUD CHEMIE GmbH  
Bernhard-Röttgen-Waldweg 20  
41379 Brüggen  
Germany

Telefon-Nr.: +49 (0)2163/950 90-0  
Fax-Nr.: +49 (0) 2163/950 90-227  
E-Mail: [service@mellerud.de](mailto:service@mellerud.de)  
[www.mellerud.de](http://www.mellerud.de)

- **Importateur:**  
SFS Unimarket AG  
DistributionsService  
Thaler Str. 67  
CH-9424 Rheineck  
Suisse

Telefon Nr. +41 71 886 28 28  
Fax. Nr. +41 71 886 28 80  
[www.sfsunimarket.biz](http://www.sfsunimarket.biz)

- **Service chargé des renseignements :**  
Département recherche & développement  
E-Mail: [labor@mellerud.de](mailto:labor@mellerud.de)

(suite page 2)

CH/FR

Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC

(suite de la page 1)

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
- **Service d'information pour les symptômes d'intoxication:**  
Centre suisse d'information toxicologique  
numéro d'urgence national 145
- **Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:**  
SFS Unimarket AG  
0041-71-886 28 28 (Uniquement pendant les heures de bureau: Lundi au vendredi 8.00-16.00 Uhr.)

**SECTION 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**  
Xi; Irritant  
R36: Irritant pour les yeux.  
R10: Inflammable.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

(suite page 3)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC**

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.1 Substances** Ce produit est un mélange.

· **3.2 Mélanges**

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	propane-2-ol Xi R36 F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 1569-01-3 EINECS: 216-372-4 Reg.nr.: 01-2119474443-37-XXXX	1-propoxypropane-2-ol R10 Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319	5-10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Xi R36 Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 9043-30-5 NLP: 500-027-2	Isotridécane, éthoxylé Xn R22 Xi R41 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	1-2,5%

· **Indications complémentaires :**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

· **après inhalation :**

Veiller à l'apport d'air frais  
En cas de malaise, recourir à un traitement médical

(suite page 4)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

(suite de la page 3)

- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau.
  - **après contact avec les yeux** :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
  - **après ingestion** :  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (seulement si la personne est consciente).
- 
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Provoque une sévère irritation des yeux.
- 
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
  - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** :  
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.
  - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone (CO) et Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- 
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité** :  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
  - **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

(suite page 5)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

(suite de la page 4)

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Assurer une aération suffisante.

**· 6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**· Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

**· Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· **Température de stockage recommandée :** + 5 à +40 °C

· **Classe de stockage :** 3 substances inflammables liquides

**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir section 1.2.1

Trouvez davantage de produits sur [www.mellerud.de](http://www.mellerud.de)

CH/FR

(suite page 6)

Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC

(suite de la page 5)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### 67-63-0 propane-2-ol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm B SSc;
--------------	---

##### 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 101 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm SSc;
--------------	---

##### 124-17-4 acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 128 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm Valeur à long terme: 85 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm SSc;
--------------	---

#### · DNEL

##### 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Dermique	DNEL cutanée à long terme (systémique)	20 mg/kg bw/d (ouvriers) 10 mg/kg bw/d (population générale)
Inhalatoire	DNEL aiguë inhalation (local)	101 mg/m <sup>3</sup> (ouvriers) 7,5 mg/m <sup>3</sup> (population générale)
	DNEL inhalation à long terme (local)	5 mg/m <sup>3</sup> (population générale)
	DNEL inhalation à long terme (systémique)	67,5 mg/m <sup>3</sup> (ouvriers)

#### · PNEC

##### 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

PNEC	1 mg/l (eau douce)
	0,1 mg/l (eau de mer)
	3,9 mg/l (libération sporadique)
	0,4 mg/kg (sol)
	200 mg/l (station d'épuration)
PNEC Sediment	4,0 mg/l (eau douce)
	0,4 mg/l (eau de mer)

#### · Composants présentant des valeurs limites biologiques:

##### 67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

(suite page 7)

## Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC

(suite de la page 6)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Voir section 7.1.

· **8.2.2 Equipement de protection individuel :**

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers).

Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée.

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux

· **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail, un appareil de protection respiratoire doit être porté.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :**

Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p. ex. EN 14387 type A).

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

· **Protection des mains :** Non nécessaire.· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc (IIR)

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

> 480 min

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique sont recommandés selon la norme EN 374, par exemple Butoflex 651 (MAPA GmbH). En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc.). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 8)

Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC

(suite de la page 7)

· Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques conforme EN 166.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

· 8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Voir les sections 6 et 7.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· 9.1.1 Aspect:

Forme :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· 9.1.2 Données importantes pour la sécurité:

valeur du pH à 20 °C:	6,5 < pH ≤ 8,0
-----------------------	----------------

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

· Point d'éclair :	30 °C (EN ISO 2719)
--------------------	---------------------

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
-------------------------------------	-----------------

· Température d'inflammation :	210 °C
--------------------------------	--------

· Température de décomposition :	Non déterminé.
----------------------------------	----------------

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion :

inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.

· Propriétés comburantes	non applicable.
--------------------------	-----------------

· Pression de vapeur :	Non déterminé.
------------------------	----------------

· Densité à 20 °C:	964 kg/m <sup>3</sup> (ISO 387)
--------------------	---------------------------------

· Densité relative. à 20 °C	0,964
-----------------------------	-------

· Densité de vapeur.	Non déterminé.
----------------------	----------------

· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
--------------------------	----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
--	----------------------

(suite page 9)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC**

(suite de la page 8)

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
VOCV (EU):	18,00 %
VOCV (CH):	15,00 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Voir section 10.3.

---

- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

---

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

---

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: en cas d'incendie: voir section 5

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

**67-63-0 propane-2-ol**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD 50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>30 mg/l (rat)

**1569-01-3 1-propoxypropane-2-ol**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 401) IUCLID
Dermique	LD 50	>2000 mg/kg (lapin) (OECD 402) IUCLID

**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Oral	LD50	3305 mg/kg (rat) (Source: FDS Fournisseurs)
Dermique	LD 50	2764 mg/kg (lapin) (Source: FDS Fournisseurs)

(suite page 10)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

(suite de la page 9)

**9043-30-5 Isotridécane, éthoxylé**

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD 50	> 2000 mg/kg (lapin) CESIO

· **Évaluation/Classification du mélange:**

Si le mélange n'est pas classé dans la catégorie de toxicité Aiguë.  
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

· **Effet irritant/corrosif:**

· **de la peau :**

**67-63-0 propane-2-ol**

Résultat/évaluation	Pas d'effet d'irritation (non classés)	(Source: FDS Fournisseurs) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------	--	--

**1569-01-3 1-propoxypropane-2-ol**

Résultat/évaluation	Pas d'effet d'irritation (non classés)	(lapin) (OECD 404) IUCLID
---------------------	--	------------------------------

**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Résultat/évaluation	Légèrement irritant (Non classés)	1 h (lapin) (OECD 404) Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations de la peau et/ou des dermatites.
---------------------	-----------------------------------	--

**9043-30-5 Isotridécane, éthoxylé**

Résultat/évaluation	Pas d'effet d'irritation (non classés)	(Source: FDS Fournisseurs) Le contact prolongé ou répété peut causer le dégraissage et l'assèchement de la peau qui peut cause une dermatite.
---------------------	--	--

· **Évaluation/Classification du mélange:**

Légèrement irritant (mais ne relevant pas d'une classification).  
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

· **des yeux :**

**67-63-0 propane-2-ol**

Résultat/évaluation	Irritation des yeux (Catégorie 2)	(lapin) (OECD 405) IUCLID
---------------------	-----------------------------------	------------------------------

**1569-01-3 1-propoxypropane-2-ol**

Résultat/évaluation	Irritation des yeux (Catégorie 2)	(lapin) (OECD 405) IUCLID
---------------------	-----------------------------------	------------------------------

**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Résultat/évaluation	Irritation des yeux (Catégorie 2)	(lapin) (OECD 405) Source: FDS Fournisseurs
---------------------	-----------------------------------	--

**9043-30-5 Isotridécane, éthoxylé**

Résultat/évaluation	Effets irréversibles sur les yeux (Catégorie 1)	(Source: FDS Fournisseurs)
---------------------	---	----------------------------

· **Évaluation/Classification du mélange:**

Effet d'irritation.

(suite page 11)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

(suite de la page 10)

Irritation des yeux, Catégorie 2. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

<b>· Sensibilisation :</b>		
<b>67-63-0 propane-2-ol</b>		
Résultat/évaluation	Non sensibilisant	(Porc de Guinée) (OECD 406) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. IUCLID
<b>1569-01-3 1-propoxypropane-2-ol</b>		
Résultat/évaluation	Non sensibilisant	(souris) (OECD 429) IUCLID
<b>112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol</b>		
Résultat/évaluation	Non sensibilisant	(Porc de Guinée) (OECD 406) Source: FDS Fournisseurs
<b>9043-30-5 Isotridécanole, éthoxylé</b>		
Résultat/évaluation	Non sensibilisant	(Source: FDS Fournisseurs)

**· Évaluation/Classification du mélange:**

Aucun effet de sensibilisation connu.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**· Toxicité à dose répétée** Non testé

**· Évaluation/Classification du mélange:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

**· Cancérogénicité** Non testé

**· Évaluation/Classification du mélange:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Mutagénicité**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Non testé

**· Évaluation/Classification du mélange:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

**· Toxicité pour la reproduction** Non testé

**· Évaluation/Classification du mélange:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

(suite page 12)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

Irritant

(suite de la page 11)

**SECTION 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

**67-63-0 propane-2-ol**

EC50/48 h | 13299 mg/l (Daphnia magna (puce d'eau))

IC50/72 h | >1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algae))  
IUCLID

LC50/96 h | 10000 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)  
ECHA

**1569-01-3 1-propoxypropane-2-ol**

EC50/48 h | >100 mg/l (Daphnia magna (puce d'eau)) (ASTM Standard E729-88)  
IUCLID

EC50/72 h | 3440 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)

LC50/96 h | >100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) (ASTM Standard E729-88)  
IUCLID

NOEC | 500 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)

**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

EC50/48 h | >100 mg/l (Daphnia magna (puce d'eau)) (OECD 202)

LC50/48 h | 2,750 mg/l (Leuciscus idus(ide)) (DIN 38412 Teil 15)

**9043-30-5 Isotridécane, éthoxylé**

EC50/48 h | >1-10 mg/l (Daphnia magna (puce d'eau)) (OECD 202)

EC50/72 h | >1-10 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algae)) (OECD 201)

LC50/96 h | >1-10 mg/l (Cyprinus carpio (Carpe)) (OECD 203)

· **Évaluation/Classification du mélange:**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

**67-63-0 propane-2-ol**

Biodégradabilité | 95 % (21d) (OECD 301 E)

**1569-01-3 1-propoxypropane-2-ol**

Biodégradabilité | 91,5 % (28d)

**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Biodégradabilité | >80 % (28d) (OECD 301 C)

**9043-30-5 Isotridécane, éthoxylé**

Biodégradabilité | >60 % (OECD 301)

· **Évaluation/Classification du mélange:**

Le produit est aisément biodégradable.

Toutes les valeurs chiffrées relatives aux effets écolo-toxiques se rapportent aux substances pures.

· **Autres indications :**

Le produit est aisément biodégradable.

(suite page 13)

Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC

(suite de la page 12)

Toutes les valeurs chiffrées relatives aux effets écolo-toxiques se rapportent aux substances pures.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**67-63-0 propane-2-ol**

log Pow	0,05 (20 °C) (OECD 107) Bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Pow. <1).
---------	---

**1569-01-3 1-propoxypropane-2-ol**

Facteur de bioconcentration (FBC)	<100 (Source: FDS Fournisseurs)
log Pow	(Source: FDS Fournisseurs) Bioaccumulation n'est pas à prévoir (log Pow <1).

**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Facteur de bioconcentration (FBC)	>100 (404)
log Pow	0,56 (expérimental) Bioaccumulation n'est pas à prévoir (lit.).

· **Évaluation/Classification du mélange:** Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

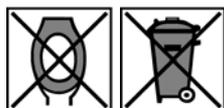
**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

· **13.1.1 Élimination appropriée / Produit:**

**Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

(suite page 14)

Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC

(suite de la page 13)

· Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED::

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 04 00	déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides
07 04 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

· 13.1.2 Élimination appropriée / Emballage:

· Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- No ONU
- ADR, IMDG
- IATA

UN1993  
néant

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- ADR

UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), Dispositions spéciales 640E

- IMDG

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))

- IATA

néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe
- Étiquette
- IMDG

3 (F1) Liquides inflammables.  
3



- Class
- Label

3 Liquides inflammables.  
3

(suite page 15)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC**

(suite de la page 14)

· IATA	
· Class	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG	III
· IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler :	30
· No EMS :	F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), Dispositions spéciales 640E, 3, III

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations de l'UE:**

Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)  
Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

(suite page 16)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 l CLASSIC**

(suite de la page 15)

- **Informations conformément à directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (lignes directrices sur les COV)**  
369,1 g/l

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques

< 5%

- **Règlement (UE) no 528/2012 le marché et l'utilisation des produits biocides:** Non applicable.

· **Prescriptions nationales :**

SR 813.1 Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim)  
SR 814.012 Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM)  
SR 814.028 Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOv) du 12 novembre 1997.  
SR 813.11 Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)  
SR 813.112.12 Ordonnance du 28 juin 2005 du DFI sur la classification et l'étiquetage officiels des substances

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes  
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim), RS 813.1  
Ordonnance du 18 mai 2005 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim), RS 813.11  
Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM), RS 814.012

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

- **16.1 Indications de changement:** Adapter au règlement (CE) 1272/2008.

· **16.2 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral):**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 17)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

(suite de la page 16)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **16.3 Remarques pour formation:** Formation générale à la sécurité.

· **16.4 Références bibliographiques et sources de données:**

Les données bibliographiques et/ou les rapports de recherche sont disponibles auprès du fabricant.

FDS des fournisseurs de Matières Premières

Règlement (CE) Non 1907/2006, relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction les substances et les préparations chimiques (REACH).

Règlement (CE) 1272/2008, sur la classification, étiquetage et emballage substances et mélanges.

Directive 1999/45/CE, sur le rapprochement des dispositions légales, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses.

Directive 67/548/CEE, relative au rapprochement des dispositions légales, réglementaires et administratives en matière de classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.

GESTIS base de données chimique ([www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp](http://www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp))

ECHA ([echa.europa.eu](http://echa.europa.eu))

· **16.5 Autres Informations:**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

· **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE)N° 1207/2008 [CLP]:**

Flam. Liq. 3, H226: D'après les données d'essais

Eye Irrit.2, H319: Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique :** Département recherche & développement

· **Contact :**

Herr Christian Geerlings  
[geerlings@mellerud.de](mailto:geerlings@mellerud.de)

Herr Robert Winkler  
[winkler@mellerud.de](mailto:winkler@mellerud.de)

· **16.6 Acronymes et abréviations:**

ETA Estimation de la toxicité aiguë

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

CEN Comité européen de normalisation

C&E Classification et étiquetage

(suite page 18)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

(suite de la page 17)

CLP Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008]  
CAS Numéro du Chemical Abstract Service  
COM Commission européenne  
CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
CSA Évaluation de la sécurité chimique  
CSR Rapport sur la sécurité chimique  
DNEL Dose dérivée sans effet  
DPD Directive 999/45/CE relative aux préparations dangereuses  
DSD Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses  
DU Utilisateur en aval  
DUCC Groupe de coordination des utilisateurs en aval de produits chimiques  
EEE Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)  
ECB European Chemicals Bureau (Bureau européen des produits chimiques)  
ECHA Agence européenne des produits chimiques  
Numéro CE Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)  
EINECS Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées  
FR Norme européenne  
PE Parlement européen  
NQE Norme de qualité environnementale  
FDS<sub>e</sub> Fiche de données de sécurité étendue (FDS avec SE joint)  
UE Union européenne  
Euphrac Catalogue européen de phrases normalisées  
CED Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)  
SEG Scénario d'exposition générique  
SGH Système général harmonisé  
SH Santé humaine  
IATA Association internationale du transport aérien  
OACI-TI Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMSBC Code maritime international des cargaisons solides en vrac  
TI Technologies de l'information  
IUCLID International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées)  
IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée  
CCR Centre commun de recherche  
Kow Coefficient de partage octanol-eau  
CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
DL50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
EL Entité légale  
LCS limite de concentration spécifique  
LCG limite de concentration générique  
LoW [ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm](http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)Liste de déchets (voir )  
LR Lead Registrant (Déclarant principal)  
F/I Fabricant/Importateur  
EM État membre  
FS Fiche signalétique  
CO Conditions opératoires  
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques  
OCDE-GTNM Groupe de travail sur les nanomatériaux manufacturés de l'OCDE  
VLEP Valeur limite d'exposition professionnelle  
OSHA Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
PBT Persistant, bioaccumulable et toxique

(suite page 19)

**Nom du produit CH-Aufkleber-Entferner 0,5 I CLASSIC**

(suite de la page 18)

PEC Concentration prédite sans effet  
PNEC Concentration(s) prédite(s) sans effet  
EPI Équipement de protection individuelle  
R(Q)SA Relation (quantitative) structure-activité  
REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]  
RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises)  
RIP REACH Implementation Project (Projet de mise en oeuvre de REACH)  
RMM Mesure de gestion des risques  
APR Appareil de protection respiratoire  
FDS Fiche de données de sécurité  
FEIS Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME Petites et moyennes entreprises  
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE Exposition répétée  
(STOT) SE Exposition unique  
SVHC Substances extrêmement préoccupantes  
UIC Union des Industries Chimiques  
NU Nations Unies  
VCI Fédération allemande de l'industrie chimique  
vPvB Très persistant et très bioaccumulable  
VOCV: Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

CH/FR